

Comité de Défense du Service Public de Santé et du Médico-social du Bergeracois.

1200 chemin de touterive 24100 BERGERAC.

CDSPSMS@orange.fr

Luc Cadillon, président

Communiqué N° 16 du 20/VI/2024

Communiqué de presse

Vous avez dit franchise ?

Depuis le 31 mars, par décret les franchises médicales ont doublé pour les boîtes de médicaments, les actes para médicaux, les transports sanitaires.

Un nouveau décret nous annonce le doublement des franchises des consultations médicales (de 1 à 2 €) pour le 15 mai, avec un plafonnement à 50€ pour l'ensemble des franchises (hors ALD). Non remboursable pas les mutuelles !

C'est encore une fois prendre aux plus pauvres en les culpabilisant.

Vous consommez trop de soins !

Ha bon, nous « consommerions » des soins ? Ou nous chercherions simplement à nous soigner (quand on trouve) ?

Mais qui a donc inventé le terme de « panier de soins »?

Nous les ouvriers de la société ? Ou les nantis de la finance ?

Qui abuse ? De quoi ?

Exemples d'abus: les salaires:

PDG de Stellantis: 36,5 millions par an = 1789 années pour un smicard! (sic)

PDG Total: 7,3M€/an = 357 ans au SMIC

DG de Renault: 5 M€/an = 245 ans au SMIC

Vouloir renflouer les caisses de la sécu en économisant 1,5 milliard par an sur le dos des assuré(e)s sociaux ne compensera pas les 75 milliards d'exonérations de charges sociales pour les entreprises par an, sans aucune contrepartie.

Stop au racket des plus démunis !

Oui à la taxation des profits pour le bien commun!

Le CDSPSMS appelle les assurés sociaux à manifester derrière notre banderole contre ces mesures injustes avec le monde du travail le 1 er MAI à Bergerac.